

La liberté réglementée

Le Conseil des Etats a sauvé la législation sur l'électricité. Il a renforcé l'encouragement aux énergies renouvelables et rétabli le référendum intermédiaire supprimé par le Conseil national. La libéralisation se fait au prix d'une stricte réglementation.

Le Conseil des Etats a joué le pragmatisme. Il a, pour l'essentiel, retrouvé le compromis adopté par la commission d'experts nommée pour sortir de l'impasse après le refus populaire de la libéralisation de l'électricité il y a quatre ans. A une réserve près, le parti socialiste se rallie au compromis. La menace de référendum s'éloigne. On voit mal dès lors comment le Conseil national pourrait refuser la version salvatrice du Conseil des Etats qui a largement donné satisfaction aux adversaires de la libéralisation selon le modèle 2002.

Société nationale d'électricité

Dans la loi rejetée il y a quatre ans, l'exploitant du réseau, une société anonyme sous contrôle suisse, devait, pour l'essentiel, garantir la qualité des lignes et accorder le libre accès aux producteurs d'électricité. Le projet 2006 accorde un statut et des pouvoirs nettement renforcés à ce qui devient le «gestionnaire» du réseau. En mains publiques, des cantons et des communes, la société sera propriétaire des lignes qu'elle devra ouvrir sans discrimination à la concurrence. Elle devra veiller à avoir une réserve de capacité suffisante

pour garantir en tout temps l'approvisionnement. En accord avec les cantons elle devra garantir une desserte à l'ensemble des consommateurs. Elle offrira des tarifs égaux dans les zones définies avec les autorités cantonales. Elle devra enfin assurer le soutien aux énergies vertes.

Dans un premier temps, la gestion du réseau sera confiée à Swissgrid, société créée par les sept principales entreprises électriques, dont EOS pour la Suisse romande. Mais chacune de ces entreprises possède également des centrales fabriquant de l'électricité. Elles devront se scinder en deux et créer des sociétés distinctes de production et de distribution. Dans un délai de cinq ans, Swissgrid, émancipée de ses sociétés fondatrices deviendra une véritable société nationale d'électricité. Elle sera contrôlée par une commission de l'électricité formée de cinq membres nommés par le Conseil fédéral. La libéralisation n'aura donc rien d'une privatisation. Ce sera une réglementation au niveau national d'une gestion laissée jusqu'ici à une juxtaposition de monopoles régionaux.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

La réforme de l'armée bute sur l'opposition contre-productive des socialistes à l'avantage de l'UDC.
page 2

L'Europe, dépourvue de Constitution, cherche des nouvelles pistes pour dépasser les intérêts nationaux.
page 4

Les laboratoires de Serono ont fait des miracles avec l'aide, parfois, du Vatican.
page 5

Le trafic sur rail des marchandises souffre des retards qui affectent la libéralisation du marché.
page 6

Voyage au fil de la Sarine sur les traces du Röstigraben.
page 8

Propos de Blocher

La méthode, le sujet, l'endroit et le moment: tout était réuni pour que la provocation réussisse. La volée de bois vert était sans doute méritée. Mais, elle n'est pas suffisante. Lorsqu'un débat est ouvert, même à mauvais escient, il faut répondre sur le fond en analysant les vertus et les limites de la législation contestée.

Édito page 3

Un tiens vaut mieux que deux tu ne l'auras pas

Les socialistes, épaulés par l'UDC, barrent la route à la réforme de l'armée alors qu'elle amorçait, malgré son insuffisance, la modernisation tant attendue. En revanche, le statu quo qui en découle et le cadre budgétaire déjà voté réjouissent la droite nationaliste.

La gauche helvétique a décidément bien de la peine à exprimer une position cohérente et efficace en matière militaire. En 2003, le parti socialiste donnait un mot d'ordre d'abstention pour la votation référendaire sur le projet «Armée XXI»: la cure d'amaigrissement proposée n'était pas suffisamment sévère. Au risque de favoriser le camp des conservateurs, nostalgiques d'une défense tous azimuts du territoire, comme au bon temps de la guerre froide.

Et voilà que maintenant la gauche tombe à nouveau dans le panneau. Au Conseil national, conjuguant sa force à celle de l'UDC, elle a fait capoter la nouvelle étape de concrétisation d'«Armée XXI». Donc pas de réduction des troupes blindées et de l'artillerie chargées de la défense classique du territoire, au profit d'une infanterie plus mobile, en appui aux autorités, notamment pour la surveillance

des axes et des installations et l'intervention en cas de catastrophe. Pas non plus de doublement de l'effectif - 500 hommes - pour les missions de maintien de la paix à l'étranger.

La bonne affaire de l'UDC

Certes cette nouvelle étape ne correspond pas encore à la vision socialiste de l'armée: effectifs et budget encore trop importants, missions de sécurité intérieure que la gauche aimerait voir confiées à la police. Mais néanmoins, la réorganisation proposée allait plus dans le sens de la modernisation préconisée par le PSS que le statu quo.

Dès lors c'est l'UDC et elle seule qui fait une bonne affaire. Car le camp bourgeois a accepté le cadre budgétaire pour la période 2009 à 2011. Des crédits qui serviront au maintien d'une armée peu adaptée aux menaces actuelles, mais qui

répondent aux fantasmes sécuritaires de la droite nationaliste et d'une poignée d'officiers généraux à la retraite. Bref, un magnifique autogoal.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence de faire adopter par le Parlement tous les détails de la mise en œuvre d'«Armée XXI». Choix de l'armement, structure de l'armée, effectifs des différentes unités donnent lieu à des décisions ponctuelles qui souvent perdent de vue les missions dévolues à l'armée. Au politique de définir au plus près ces missions et de libérer les moyens financiers nécessaires. Aux militaires d'organiser l'armée pour réaliser les buts fixés par le peuple et le Parlement. Le contrôle démocratique de la politique de sécurité n'en souffrirait pas, bien au contraire. Car les débats militaires sur les moyens contribuent plus souvent à la confusion qu'à la clarification de cette politique. *jd*

Suite de la première page

Marché de l'électricité

Pour désarmer l'hostilité des adversaires de 2002, le Conseil des Etats a fait encore deux concessions politiques d'importance. La libéralisation ne concernera dans un premier temps que les grandes entreprises. La seconde étape, l'ouverture aux PME et aux consommateurs pourra être bloquée par un référendum facultatif. Enfin, le subventionnement devrait accroître de 10% la part de l'énergie hydro-électrique. La gauche déplore que l'énergie solaire ait été

oubliée. Elle tentera un rattrapage devant le Conseil national.

Armistice inévitable

Il y a quatre ans, la libéralisation de l'électricité prenait la dimension d'une guerre idéologique entre les défenseurs du service public et les partisans du marché libérateur. L'armistice d'aujourd'hui est dans l'intérêt de chacun. C'est évident pour les vainqueurs de 2002 qui ont obtenu, on l'a vu, de sérieuses garanties dans la nouvelle loi. Ils ont également pu constater que

le marché s'ouvrait de lui-même sans être encadré par une loi. La commission de la concurrence a imposé l'ouverture du réseau fribourgeois à un fournisseur d'électricité choisi par la Migros. La seule perspective de la concurrence a contraint certaines entreprises électriques romandes à baisser leurs tarifs pour les rapprocher de ceux, systématiquement plus avantageux, pratiqués en Suisse alémanique ou en Valais. Les aléas de la production d'énergie ne garantissent pas, et de loin, une

baisse des tarifs. Mais certains abus ont déjà disparu.

De leur côté, les grandes entreprises électriques suisses, au centre du réseau européen, ne pouvaient rester dans l'incertitude face au marché continental libéralisé. Pour permettre à la Suisse d'entamer la négociation demandée par Bruxelles, les électriciens acceptent une dose importante de réglementation tout en espérant garder, malgré les cautèles juridiques, une place centrale dans l'organisation du marché indigène. *at*

Dura lex sed lex

Rarement une disposition pénale n'a fait couler autant d'encre que l'article sur la discrimination raciale (art. 261bis CP). Le débat juridique autour de l'interprétation de l'article se fait parfois aussi vif que le débat politique. La méthode d'interprétation la plus sûre consiste à en revenir au texte de la loi acceptée par référendum en 1994.

L'article 261bis CP ne réprime que la discrimination fondée sur la race, l'ethnie et la religion. La liste est exhaustive: une expression de mépris à l'égard d'un groupe de personnes en raison de leur handicap, de leur orientation sexuelle, voire de leur statut social n'est pas punissable. Cinq comportements sont condamnables:

- a) l'incitation publique à la haine raciale ou à la discrimination
- b) la propagation publique d'une idéologie raciste
- c) le dénigrement ou la discrimination publics
- d) la négation ou le fait de minimiser grossièrement un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité

Quelques cas traités par le Tribunal fédéral

Pas de condamnation d'un homme politique biennois pour avoir fait un amalgame entre les requérants d'asile kosovars et l'appartenance à une organisation criminelle (ATF 131 IV 23).
Condamnation pour avoir grossièrement minimisé un génocide en diffusant des documents niant la réalité de l'Holocauste (ATF 126 IV 28).
Pas de condamnation pour celui qui envoie à sept personnes de ses connaissances un document raciste (ATF 126 IV 180).

Pas de condamnation pour le libraire qui détient un nombre limité d'exemplaires d'un livre niant l'Holocauste, le tient à l'abri du regard, n'en fait aucune réclame et ne le vend qu'à la requête des clients (ATF 126 IV 234).
Condamnation pour des propos racistes tenus lors d'une réunion de skinheads (ATF 130 IV 111).

e) le refus d'une prestation.

Autrement dit, la négation d'un génocide ne constitue que l'un des volets de l'article 261bis CP. Cette disposition vise d'abord à réprimer des comportements comme les insultes racistes ou le «délit de sale gueule».

Abroger purement et simplement la norme antiraciste irait donc bien au-delà de la question soulevée à Ankara. Cet aspect-là de la disposition demeure le plus contesté dans son application. D'abord, parce que la notion de génocide ou de crime contre l'humanité est sujette à interprétation. Le législateur ne s'est pas référé à une notion précise qui résulterait de décisions internationales. Peu importe donc de savoir si tel tribunal ou tel parlement a qualifié certains faits de génocide. C'est au juge saisi de la violation de l'article 261bis de trancher cette question délicate.

Reste encore la question de l'intention. La plupart des commentaires juridiques considèrent qu'il faut que l'auteur ait un motif raciste délibéré, c'est-à-dire qu'il agisse avec l'intention de porter atteinte à la dignité des victimes. Cela exclurait de punir un historien exprimant son opinion scientifique, pour peu qu'elle soit suffisamment sérieuse pour exclure toute intention de nuire.

Jusqu'ici, les tribunaux - et en particulier le Tribunal fédéral (cf. encadré) - se sont montrés particulièrement restrictifs et prudents dans l'application de l'article 261bis. Seuls les cas les plus extrêmes ont justifié une condamnation. A l'aune de cette interprétation, les plaintes n'ont pas toujours de grandes chances d'aboutir. On conçoit ainsi mal qu'un philosophe critiquant la religion musulmane puisse être condamné.

A trop utiliser cette disposition, on risque de l'affaiblir. Le droit pénal constitue le dernier rempart d'une société démocratique pour prévenir certains comportements. Il n'est pas l'unique moyen, et probablement pas le meilleur, pour lutter contre les comportements racistes et xénophobes: le débat d'idées vaut en général mieux que les foudres du juge. *ad*

Edito

Pas une tête de Turc

Les déclarations de Christoph Blocher à Ankara ont suscité le tollé général. Comme si le tribun populiste avait un jour réussi à enfiler l'habit de conseiller fédéral. Et pourtant.

La méthode ne surprend pas. Le magistrat flirte sans relâche avec les limites de la séparation des pouvoirs. Après avoir critiqué les arrêts du Tribunal fédéral sur la naturalisation ou les décisions de la commission de recours en matière d'asile, quoi de plus banal que de s'immiscer dans l'enquête d'un juge d'instruction zurichois? Quant à la collégialité, le discours de Rafz sur les frontières à l'aube du référendum sur Schengen doit encore résonner dans les oreilles de Micheline Calmy-Rey. Le véritable patron des démocrates du centre n'a jamais daigné respecter les principes minimaux inhérents à sa fonction.

Le sujet ne surprend pas. L'UDC, et plus encore l'ASIN, ont toujours fait du combat contre la norme pénale contre la discrimination raciale l'un de leurs principaux chevaux de bataille. Défaits de peu lors du référendum de 1994, ces milieux n'ont jamais rangé leurs armes. A l'heure où des caricatures causent des morts et où une tribune dans le *Figaro* oblige son auteur à se terrer, le débat sur les limites de la liberté d'expression est relancé dans l'opinion publique. Les adversaires de la norme antiraciste, le premier d'entre eux en tête, ne pouvaient pas laisser passer une telle occasion.

L'endroit ne surprend pas. La Turquie héritière d'Atatürk est le bastion avancé de la laïcité et de la démocratie en terre musulmane. Une nation qui a partagé une communauté d'idées suffisamment proche avec la Suisse pour adopter le même Code civil. Le pays idéal pour symboliser le dernier rempart contre un fanatisme intolérant et menaçant.

Le moment ne surprend pas. A un an tout juste des élections, le chef de parti trouve un thème rêvé de campagne en attisant la peur de ceux qui pourraient menacer la liberté d'expression.

La méthode, le sujet, l'endroit et le moment: tout était réuni pour que la provocation réussisse. La volée de bois vert était sans doute méritée. Mais elle n'est pas suffisante. Lorsqu'un débat est ouvert, même à mauvais escient, il faut répondre sur le fond en analysant les vertus et les limites de la législation contestée (cf. ci-contre). Rappelons à Christoph Blocher qu'il n'est pas une tête de Turc, mais un adversaire. *ad*

Quelle politique pour une Union européenne sans constitution?

L'Europe peine à sortir de l'impasse. Les intérêts particuliers freinent toujours son action. Un colloque a fait le point de la situation et suggéré, à défaut d'unanimité, de cordonner de façon durable les différentes politiques nationales en matière de paix et de sécurité.

En choisissant comme thème de débat «l'Europe et la paix», la Fondation Jean Monnet ne proposait-elle pas un sujet facile? Les orateurs invités ne pouvaient que constater ce succès inouï: après des siècles d'affrontements de plus en plus sanglants, l'Europe connaît depuis plus de cinquante ans la paix, même si l'on n'oublie pas que la guerre dite froide fut accompagnée à l'est de répressions lourdes (Berlin, Budapest, Prague), que la décolonisation française fut meurtrière, que le démembrement de l'ex-Yougoslavie entraîna une guerre ethnique. Mais le socle européen n'en fut pas ébranlé, nul jeu d'alliances propageant le feu comme le vent l'incendie.

Etaient invités pour débattre de l'Europe et de la paix, sous la houlette de Bronislaw Geremek, incarnation de l'humanisme européen, Jakob Kellenberger qui, à son expérience d'ancien secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères, ajoute celle de dirigeant de la Croix-Rouge internationale qu'il n'évoque pas ouvertement par retenue de fonction et enfin Alain Richard, socialiste français, ancien ministre de la défense, vice-président du Parti socialiste européen, sensible par ce parcours aux exigences nationales, aux rapports de force et à leur dépassement par une Europe plus étroitement unie.

La fausse perspective de l'addition

L'Union européenne peut-elle être un contributeur de paix? A-t-elle les moyens d'une telle politique? Un chiffre: la totalité des effectifs militaires mobilisables est de 1,5 million d'hommes. Pourtant seulement 40 000 sont disponibles pour intervenir dans une mission extérieure. Le coût d'un soldat européen, mis au service de l'ONU, est cinq fois supérieur au coût de soldats ghanéens ou indiens.

Au Liban, où sont engagés dans la FINUL quelques milliers de soldats européens, il a été proposé qu'ils portent un badge marquant leur appartenance. Vingt-quatre pays européens étaient d'accord, sauf un. Ce fut suffisant pour que ce veto fit abandonner le projet.

Même inefficacité pour les contributions au développe-

ment, l'argent étant un moyen de pacification. Tous les pays membres additionnés, plus ce que paie la Commission, font que l'Union européenne est le plus important des contributeurs au monde. Sauf, souligne Alain Richard, que les crédits nationaux ne s'additionnent pas; ils sont au service exclusif d'une politique nationale.

L'attractivité

L'Union exerce une attractivité incontestable sur ses voisins (à l'exception des pays de l'AELE, personne ne s'est interrogé sur ces exceptions!). Cela a permis et permet d'exercer une pression efficace pour que les pays candidats adoptent des dispositions de respect des minorités, comme par exemple en Roumanie.

Mais cette influence a ses limites. Celles de la non-extensibilité de l'Union. L'attractivité est utilisée pour faire évoluer la Turquie. Mais Alain Richard se prononce pourtant contre l'adhésion de ce pays qui ne permettrait pas de créer une Union plus étroitement unie.

La sécurité

Une guerre intra-européenne paraît aux nouvelles générations, nées après 1945, si absurde que l'Union perd, par cette accoutumance à la paix considérée comme allant de soi, son dynamisme. Elle a passé au stade gestionnaire.

Bronislaw Geremek, en introduction et conclusion, s'est demandé s'il ne fallait pas compléter le concept de paix, acquise, par celui de sécurité. Mais à

part une politique coordonnée d'immigration ou les contrôles centralisés de Schengen, le besoin de sécurité fait appel à des protections rapprochées. Il est propre à renforcer des courants et des partis nationalistes. C'est un enjeu difficile et qui mériterait d'être abordé pleinement pour lui-même.

Les obstacles et les perspectives

L'Europe, au service de la paix, a besoin d'une relance, d'un nouvel horizon. Or le débat à partir d'exemples concrets faisait ressortir les obstacles. Soit la règle de l'unanimité ou l'absence de constitution; l'indétermination des limites territoriales, et par conséquent l'absence d'une politique de partenariat avec les pays voisins et non membres.

En revanche apparaît comme ouvrant de larges perspectives une coordination serrée des politiques nationales, non pas au coup par coup, mais instituées. Quand cette question est évoquée, est brandi l'épouvantail d'une Europe à deux vitesses. Mais il n'y a pas de risques si la coordination plus serrée ne crée pas d'avantages égoïstes et si elle reste ouverte à tous les pays qui la désirent. Certes la Commission et le Parlement crieront au danger de mettre en place des forces centrifuges, mais devant le blocage de la règle d'unanimité, pourquoi ne pas utiliser le dynamisme des politiques internationales européennes? Ce débat-là mériterait d'être instauré. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
C-F Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Invité:
François Daetwyler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Du bricolage sorcier au génie génétique

Avant d'épouser la biotechnologie et l'ivresse boursière, l'entreprise pharmaceutique a flirté avec la créativité débridée de chercheurs capables de produire des médicaments fiables et efficaces à partir des substances les plus triviales.

L'urine des bonnes sœurs et les prépuces des jeunes circoncis israéliens ont fait la fortune de la famille Bertarelli et de Serono, cédé au groupe allemand Merck le mois passé. L'invention des produits historiques de l'entreprise pharmaceutique genevoise contre la stérilité féminine et contre les carences de croissance chez les enfants et les adultes rappelle davantage le chaudron des sorcières que les laboratoires informatisés contemporains.

Au milieu des années soixante, Fabio Bertarelli, père d'Ernesto, prend la tête de la fabrique pharmaceutique fondée par Cesare Serono en 1906 à Rome. Quelques années auparavant les chercheurs de l'institut découvrent que le pipi des femmes ménopausées pouvait fournir en grande quantité la substance susceptible de contrer l'infertilité. Profitant de la présen-

ce de la Banque du Vatican parmi les actionnaires de la société, Fabio conclut un accord avec la Curie afin d'exploiter l'urine des couvents disséminés sur la Péninsule. Nanti du monopole de la matière première, Serono peut synthétiser à tour de bras le médicament miraculeux, empocher beaucoup d'argent et faire le bonheur des couples sans enfants, ainsi que celui des sœurs habitées d'amour pour le prochain.

Le succès à fleur de peau

Les curées en moins, l'entrepreneur persuade le gouvernement de Tel-Aviv de lui remettre les déchets de la circoncision riches en hormones de croissance. Les minuscules bouts de chair soulagent petits et grands souffrant de nanisme et fournissent énergie aux athlètes de pointe. La trouvaille enrichit encore plus la famille et propulse Serono vers les sommets de la branche.

A l'aube de la crise pétrolière, Fabio s'empare des actions de la compagnie. En même temps, il sent le vent tourner. Le bricolage de tissus et de sang laisse la place au génie génétique. Sans hésiter, il épouse les biotechnologies. La recherche reste d'ailleurs la force et la faiblesse de Serono: généreuse par rapport à sa taille, avare en résultats par rapport aux moyens engagés. La reconversion réussit. De Rome à Genève, via Boston, les héritiers de Cesare occupent le marché aux commandes d'Ernesto. L'atelier artisanal devient un groupe fort d'un chiffre d'affaires de 2,6 milliards et d'un médicament contre la sclérose en plaque, le Rebif, à la fois marque de succès et de dépendance à l'égard d'un traitement irremplaçable. *md*

Giorgio Lonardi, «Bertarelli vende Serono alla Merck, *La Repubblica* du 22 septembre 2006.

Benedikt Weibel

Anarchie et direction des CFF

Ce titre étrange résume une biographie en allemand consacrée à Benedikt Weibel, le «boss rouge» qui vient de fêter son 60ème anniversaire et quittera les CFF à la fin de l'année. Elle nous renseigne sur la vie du «patron» et de l'entreprise, d'un «soixante-huitard» et d'un important service public.

Chacun lit ce livre à sa façon. Essayons de le découvrir en socialiste syndicaliste et en citoyen, tout en imaginant ce qu'un gauchiste, un libéral conservateur ou un cheminot peuvent en penser.

Disons-le d'emblée: Weibel est un membre atypique du

parti socialiste suisse. Avant d'adhérer il a frôlé les milieux proches des organisations progressistes POCH et vécu dans une communauté de cette tendance. Il croyait à l'anarchie jusqu'au moment où il a découvert que l'absence de règles ne permettait pas le fonctionnement de l'économie. Il est heureusement resté fidèle à sa décision de ne pas travailler pour une entreprise privée.

Son activité aux CFF n'a pas toujours été appréciée par le personnel, mais son attitude en faveur du service public a été un atout en sa faveur: il n'a pas

de voiture. Pour se déplacer, Benedikt Weibel utilise dans la mesure du possible les transports publics. Lors de la transformation des CFF en société anonyme, il a exigé une rémunération bien inférieure à ce que le conseil d'administration envisageait.

Weibel est guide de montagne breveté, par amour de la grimpe et peut-être par atavisme. Son père a même failli perdre la vie dans une crevasse lors d'une course où se trouvait celui de Jean Ziegler. Cela explique peut-être son amour pour les «cordées» qui lui assurent des contacts utiles pour

ses diverses fonctions. Les conservateurs parlent d'une marche dans les institutions, les journalistes évoquent les «capteurs d'héritage» Les socialistes traditionnels et les gauchistes n'hésitent pas à parler de trahison.

Les auteurs, deux collaborateurs du *Sonntagsblick*, ont réussi une œuvre de vulgarisation dont la lecture devrait être prise en compte par des lecteurs ayant des notions suffisantes d'allemand. *cfp*

Christian Dorer, Patrick Muller, *Der rote Boss-Die Benedikt Weibel Story*, Orell Füssli Verlag, Zurich, 2006.

Les marchandises sans voies

Entre la Suisse et l'Italie, les retards récurrents minent le trafic marchand. Les restructurations en cours dans le secteur ainsi que les formalités douanières ralentissent la circulation.

Un cheminot de CFF Cargo raconte une journée ordinaire entre Bellinzone et Gallarate, en Italie. Le témoignage, publié par la revue tessinoise *Area*, accuse les défaillances de la libéralisation des rails européens. Il montre également à quel point les camions profitent des lenteurs du système encore embryonnaire.

Le conducteur qui se livre au journal déplore les retards récurrents sur la ligne du Gothard. Le jour du reportage, il attend son convoi «seulement» une demi-heure avant de pouvoir mettre en route une motrice flambant neuve sur le fil du courant alterné suisse, capable de rouler de l'autre côté de la frontière avec du courant continu. Le progrès technologique aurait dû réduire les temps morts entre les deux pays. Malheureusement, même s'il n'est plus nécessaire de changer de locomotive, papiers et formulaires à remplir, une bonne dizaine, stoppent après quelques kilomètres la course du train. A Luino, sur les rives du

lac Majeur, il faut s'arrêter pour satisfaire la bureaucratie toujours triomphante et accueillir un collègue transalpin dans la cabine, règlement tricolore oblige.

Le trafic plutôt intense emprunte la seule voie disponible dans un certain désordre. Le train marchandise doit laisser passer les régionaux remplis de touristes et d'écoliers. Il s'écarte aussi quand il croise ses homologues qui remontent vers les Alpes. Loin du lac, dans la campagne de la province de Varese, la tension va et vient ralentissant d'autant le trajet de 82 kilomètres qui dure quatre heures. Moins rapide qu'un cycliste bien entraîné.

Une fois à Gallarate, on range les wagons et on mange une pizza. Puis l'employé des CFF appelle un taxi et rentre chez lui, tard dans la nuit. Car il n'y a pas forcément un chargement à ramener. L'achat d'une voiture de service a été refusé par la direction de Cargo. Les retards bouleversent ainsi les horaires, multiplient

les heures supplémentaires et alourdissent l'exploitation. Le cheminot a de plus en plus le sentiment de travailler sur appel.

Un syndicaliste interrogé par *Area* déplore la situation. La libéralisation bat de l'aile. Les chemins de fer peinent à quitter le giron national. Les trains singent maintenant la route - les lignes à la charge des collectivités publiques et la circulation en mains privées - mais avec des résultats décevants, sans réussir à concurrencer les poids lourds, malgré les bouchons à l'approche des tunnels alpins. Il conclut ensuite en stigmatisant l'étroitesse d'un marché où les bons morceaux sont rares et la compétition se joue sur le dos des salariés, sans trop d'égard pour les conventions collectives dont le renouvellement tarde, malgré les menaces de grève du SEV, le syndicat du personnel des transports. *md*

Area, 6 octobre 2006.

Berne

Châteaux à vendre

On pouvait craindre un vote difficile dans le canton de Berne le 24 septembre dernier au sujet de la réforme administrative. Elle prévoit en effet la disparition des districts (*DP* n° 1700) créés à la suite de l'Acte de Médiation napoléonienne en 1803. Malgré l'opposition menée par l'UDC, des préfets, menacés dans leur fonction, et des traditionalistes adversaires du changement, une nette majorité des électeurs a suivi les recommandations des radicaux et de la gauche pour une administration tenant compte des pro-

grès réalisés en matière de communication.

En fait, après les 22 districts de 1803, le canton avait tenu compte de l'arrivée en 1815 de Bienne et du Jura. Le nombre des districts avait passé de 22 à 30, puis à la suite de la constitution du canton du Jura et du passage du Laufonnais à Bâle-Campagne, il était revenu à 26 (avec un deuxième préfet pour le district de Berne).

Il s'agit maintenant de passer à la réalisation de la réforme jusqu'en 2010. Des châteaux, autrefois baillivaux, seront probablement mis en vente. Une

première acquisition a été faite par la ville de Thoune. Qui seront les prochains acheteurs et combien sont-ils disposés à payer pour acquérir et transformer un monument historique? Des préfets, élus, seront libérés et indemnisés s'ils n'ont pas achevé leur mandat lors de la disparition de la fonction. Les freineurs ne manqueront pas pour gêner la réforme décidée. Sera-t-elle un moteur pour encourager d'autres cantons à sortir de la routine? A noter que si 12 districts et la majorité des communes ont rejeté la réforme, les trois districts du Jura

bernois l'ont approuvée parce qu'ils constitueront une région, la plus petite du canton. Les francophones de Bienne se considèrent comme abandonnés parce qu'intégrés dans la région bilingue du Seeland. En revanche, les districts de l'Oberland bernois, à l'exception de celui de Thoune, ont voté négativement. Veulent-ils retrouver le canton Oberland de la République helvétique?

Une réforme à suivre attentivement. Un défi pour le canton de Berne successeur «du plus grand Etat-ville sis au nord des Alpes». *cfp*

Le dogme du pragmatisme

Un lecteur s'étonne de l'absence de discussion sur les fondements de la vie politique suisse que l'on accepte comme des évidences indiscutables.

Les Suisses sont très fiers de leur manière de faire de la politique. Deux mots synthétisent la perception qu'ils s'en font: concordance et pragmatisme.

On a usé et abusé du premier d'entre eux lors du renouvellement du Conseil fédéral, après les élections de 2003. C'était au nom de la concordance que le Conseil fédéral doit sa composition actuelle. Or jamais cet organe n'a été aussi divisé. Et ce qui devrait théoriquement être un collègue n'est en fait qu'une juxtaposition d'individualités, certaines brillantes, d'autres beaucoup moins.

Qu'en est-il du pragmatisme, dont nous ne cessons de nous gargariser? Pour y voir plus clair, prenons deux exemples d'actualité en Suisse: la politique européenne et les finances publiques

Jusqu'ici, l'approche de l'intégration européenne a été essentiellement économique, pour ne pas dire comptable. On regarde combien coûterait une adhésion, on en déduit que c'est trop, et l'économie suisse demande de continuer sur une voie pragmatique.

En ce qui concerne les finances publiques, il est avant tout question de réductions de prestations et d'économie, et de «stabilisation de la quote-part de l'État». S'il est indiscutable que les dépenses courantes doivent être financées par les recettes et que les charges induites par les investissements doivent être couvertes, il n'en demeure pas moins qu'une réflexion sur les effets des différentes catégories de dépenses

devrait s'imposer. L'argent public ne produit pas le même effet s'il permet de financer des programmes de recherche et de transfert de technologie que s'il est utilisé pour payer un fonctionnaire occupé à compter et recompter les gamaches lumineuses dans un arsenal.

Des préjugés indiscutables

Ce qui frappe dans ces deux dossiers, c'est que les hypothèses de départ ne sont jamais mises en cause, ni même explicitées. En ce qui concerne l'intégration européenne - et sans nier que les politiques de l'Union européenne ont des aspects très problématiques - la Suisse est toujours partie du principe que le projet européen devrait échouer, et qu'une en-

tente entre les anciens ennemis héréditaires était définitivement impossible. Quant à la politique fiscale, pas de réflexion non plus sur ses effets sur la cohésion nationale, sans parler de notre conception de la fraude fiscale unique au monde. Nous accueillons plus volontiers les capitaux que les êtres humains.

Qu'il s'agisse de la concordance ou du pragmatisme, on se paie de mots que l'on se garde bien de définir. Ce qui amène des résultats pratiques totalement inverses aux présupposés: une attitude véritablement pragmatique consisterait à analyser un problème sans tabou, en mettant tout sur la table. Or, au nom du système de concordance, nous avons un Conseil fédéral divisé sur quasi-

ment toutes les grandes issues, avec un débat politique agrémenté d'alliances contre nature et à géométrie variable, à défaut d'objectifs partagés. Quant à notre vision du pragmatisme, elle nous empêche en fait toute réflexion, considérée a priori comme suspecte.

Aussi paradoxal que cela puisse sembler, nous avons réussi à élever le pragmatisme au rang de dogme. Nous sommes pragmatiques, un point c'est tout, et puisque nous le sommes, ce n'est pas le moment de se poser des questions. En d'autres termes, le pragmatisme suisse actuel consiste prioritairement à ne pas remettre les dogmes en question.

Francis Daetwyler

Jean Villain est décédé

Marcel Brun, fils d'un médecin zurichois connu, était né en 1928. Il vient de mourir dans un village d'Allemagne orientale. A 21 ans, il était parti travailler dans un kibboutz israélien. Il y avait découvert le magazine allemand *Weltbühne*, paraissant en RDA, et en devint reporter libre. C'est alors qu'il adopta le pseudonyme de Jean Villain. Depuis 1961, il habitait dans cet Etat communiste et resta fidèle à la région après la réunification. Mais cela ne l'empêchait pas de faire des reportages dans le monde entier, y compris en Suisse. Il a fait connaître également la littérature de notre pays dans cette partie de l'Allemagne. Auteur de plusieurs livres, dont un consacré à une lointaine parente, Johanna Spyri, la «mère» de l'immortelle Heidi. On ne manquera pas de citer le recueil de reportages sur la Suisse, édité à Leipzig en 1969, «printed in the German Democratic Republic», et illustré par le photographe Jörg Hasler. Il n'existe malheureusement qu'en allemand, ce qui fait que les Romands n'ont pas connaissance de ces rappels de l'Helvétie pendant la Guerre froide, y compris lors d'un «voyage dans le pays des rebelles rauraques». Son titre, *Die Schweiz, Paradise nach dem Südenfall* (La Suisse, paradis après la chute). Villain a aussi collaboré à la presse du Parti suisse du travail. Ajoutons qu'il venait de terminer son autobiographie *Reisen ohne Rückfahrkarte* (Voyage simple course). Le quotidien bernois *Der Bund* a signalé ce décès et avait consacré déjà un long article à Jean Villain dans son supplément *Der kleine Bund* du 24 septembre 2005, il y a un an.

cfp

La frontière globalisée

Voyage en deux étapes au fil du courant d'une rivière charnière, symbole du Röstigraben fédéral qui sépare et rapproche les Romands des Alémaniques.

Il faut toucher le ciel avant d'apercevoir les sources de la Sarine. Le col du Sanetsch se cabre à 2250 mètres d'altitude, d'un côté le Valais, de l'autre Berne. Le voyage commence à Sion. Ensuite, la route file sur les rampes qui dominent Tourbillon. Une route large et lisse. La pente est propice à la vigne. Les PME, surtout des carrosseries, encadrent les villages. Dans l'ordre, St. Germain, Granois, Chandolin. Ensuite, on quitte les vagues de l'agglomération qui écument la montagne. Savièse n'existe pas. C'est une supercommune qui englobe toutes les autres. Depuis Sion jusqu'aux nuages. Le car postal bombarde un refrain publicitaire qui vante vins et promenades, ainsi que le caractère des «gens», dur mais accueillant.

La roche s'effrite. Elle gratte l'asphalte. La poussière grise nage dans la Morge qui descend depuis le col, traverse Conthey, puis disparaît dans le Rhône. Le pont du Diable fait encore peur. Pris au piège des gorges qui se referment à contrecœur. Mille mètres déjà. Les auberges, la viande séchée et la raclette scandent la montée. A la sortie d'un tunnel en terre battue, l'hôtel du Sanetsch veille sur le précipice. Le chauffeur du car vient s'y reposer avant de redescendre en ville le soir. Le glacier du Tsanfleuron souffre de la chaleur. Il souffle un vent résigné, proche de la fin.

La source en cachette

Au sommet, il n'y a rien. La Sarine surgit de la terre à l'écart de la glace. Comme une bénédiction. De l'eau qui gargouille et coule vitreuse vers le lac du Sanetsch, avec barrage et gîte. Le patron parle allemand

et français, plus quelques patois. Il a inventé un musée de l'artisanat alpestre où il vend la peau d'un ours sans l'avoir tué. Une farce qui amuse enfants et parents avant d'attaquer une fondue grasse. Les pèlerins se recueillent au creux d'une chapelle dont la cloche a été bénie par le pape Jean-Paul II, lors d'une mémorable virée à



La Sarine en chute libre vers Gsteig (BE)

Rome organisée à dos d'âne par notre homme et ses amis. Photos et extraits de presse racontent toute la vérité sur l'événement qui avait ému la région. Et fait vibrer les carnotzets.

Le téléphérique en self-service plonge vers le Saanenland, le pays de la Sarine. La voix d'un gardien invisible énumère les instructions d'usage en bernois. Puis en français quand il remarque le désarroi du client sur l'écran de la caméra de surveillance. Un français carré, sautillant. Pareil au balancement de la cabine qui approche le fond de la vallée. A gauche,

en montant, le col du Pillon et le canton de Vaud, à droite Berne et le luxe discret de Gstaad.

Le courant polyglotte

Après une chute vertigineuse le long d'un vallon escarpé, le courant de la Sarine s'apaise dans un lit confortable. L'horizon d'alpages en miniature, vaches repues, paysans à barbe, car postaux jaunes et sommets pointus achèvent de bonheur les convois de touristes. Japonais, Américains, Britanniques, rattrapés par les Espagnols et les Italiens, viennent humer le bon air alpin au paradis des vacances et du shopping. La globalisation parle anglais, l'allemand tient le coup et le français mène une vie souterraine. Mais c'est la langue de l'argent qui fait la fortune de la Saanenbank, près de dix mille clients pour une population qui frôle les 9000 âmes, heureuse de son chiffre d'affaires en progression, jailli des eaux inépuisables de la gestion de fortune.

A Saanen, la rivière vire à l'ouest et inonde le Pays d'Enhaut. Rougemont, commune vaudoise à deux pas de Fribourg et Berne, hésite entre ses origines francophones - le bourg a été bâti par des moines clunisiens - son association (ADPE) avec les voisins de Château-d'Oex et de Rossinières, ses envies de Riviera après avoir perdu sa qualité de district et ses affinités économiques avec le Saanenland dont elle partage notamment les remontées mécaniques et quelques noms de famille parmi les habitants. Ce flottement rappelle celui qui saisit toute la vallée au moment de la conquête napoléonienne. Attachée aux Bernois, elle résiste aux nouveaux seigneurs qui exportent liberté, égalité et fraternité. Irréductibles, les montagnards boycottent le vote de la nouvelle constitution écrite à Paris. Aujourd'hui, l'appartenance, culturelle, linguistique sinon administrative, compte moins que l'enneigement défailant et les projets de développement touristique, même si une rancœur à peine perceptible couve toujours à l'égard du pouvoir de la plaine, trop éloigné. *md*